

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 14 juin 2024 prolongeant la durée des inscriptions au titre de l'année 2025 d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice

NOR : JUST2415974A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 14 juin 2024, est prolongée la durée des inscriptions à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice est prolongée du 24 juin 2024 (10 heures) au 1^{er} juillet 2024 (17 heures).

Il existe deux modalités d'inscriptions comportant une phase de préinscription et une phase de validation : l'inscription télématique (recommandée) et l'inscription par voie postale.

Les modalités de préinscription sont les suivantes :

1. Préinscription électronique (recommandée) :

- sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice rubrique « concours et examens professionnels catégorie A », « avis d'ouverture » :
- sur le site internet « lajusticerecrite.fr » : du lundi 24 juin 2024 (à partir de 10 heures) au lundi 1^{er} juillet 2024 (17 heures) (heures de Paris), délais de rigueur.

Les candidats préinscrits recevront un courrier électronique automatique comprenant notamment les données saisies, la date, l'heure et un numéro de préinscription, ainsi qu'un numéro de certificat leur permettant de consulter leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Il est recommandé aux candidats de veiller à bien compléter la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin. Sans cette validation, la préinscription sera annulée.

Les candidats sont seuls responsables de l'exactitude des renseignements fournis notamment leurs coordonnées valides et consultables par l'administration durant toute la procédure de recrutement.

2. Inscription par voie postale :

En cas d'impossibilité de se préinscrire par télé-procédure, les candidats pourront obtenir un formulaire imprimé d'inscription, sur demande écrite à l'adresse suivante : ministère de la justice, secrétariat général, SRH/Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité et de l'accompagnement des évolutions professionnelles/ATTRAC, examen professionnel principalat 2025, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01.

Dans ce cas, deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur pour un envoi simple d'un poids de 20 grammes, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat, est impérativement jointe à la demande pour transmission du formulaire papier.

Le dossier transmis devra être dûment complété et retourné, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le lundi 1^{er} juillet 2024, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Dans les deux cas, pour valider leur préinscription, les candidats doivent renvoyer obligatoirement par courriel la fiche d'inscription téléchargeable dans l'intranet du ministère de la justice et sur la page dédiée du site « lajusticerecrite.fr » dûment complétée, au format EXCEL ou CALC, et au plus tard le lundi 1^{er} juillet 2024, à l'adresse fonctionnelle suivante : concours-sg-a@justice.gouv.fr.

A l'issue de la procédure, les candidats recevront un accusé réception par courriel sous une dizaine de jours.

Toute fiche incomplète, mal renseignée ou transmise hors délai sera rejetée.

Les modalités d'organisation et les autres échéances de l'arrêté du 24 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice restent inchangées.